

« Maison de la Culture Berbère de France »

Rapport moral soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2005 (après aval du CA du 18/12/2004)

Les actions 2004

Le Conseil d'administration mis en place par l'Assemblée Générale du 28 février 2004 s'est réuni cinq fois¹ en session plénière (27 mars, 29 mai, 30 octobre et 18 décembre 2004). Le Bureau s'est également réuni une fois (23 octobre 2004). L'année 2004 a essentiellement été consacrée à :

- la poursuite des contacts avec les différents partenaires institutionnels potentiels et avec des personnalités susceptibles d'apporter leur soutien au projet MCBF ;
- l'approfondissement du « Dossier technique » élaboré en 2003, travail qui a abouti à une « Note de cadrage » plus précise et plus conforme aux normes du genre.

L'essentiel, le travail de contact et de promotion du projet, a été mené en direction de :

- a- la Mairie de Paris (Maire et adjoints concernés) qui a été régulièrement relancée ;
- b- personnalités politiques parisiennes susceptibles d'aider à la concrétisation du projet : tous les Maires d'arrondissements de Paris (dont plusieurs rencontres directes : 6^e, 7^e, 11^e, 13^e, 14^e, 16^e, 19^e, 20^e) ; M. Cambadélis, responsable socialiste, député de Paris (19^e) a qui a été soumise l'hypothèse d'une installation dans les locaux de l'Ecole d'architecture Parie-Belleville qui sera prochainement libérée ;
- c- M. Poncelet, Président du Sénat, qui a accepté de soutenir le projet auprès de la Ville de Marseille ;
- d- la Ville de Marseille, qui a manifesté un intérêt « de principe » et a reçu M. Chaker le 13 septembre 2004 ;
- e- Enfin, en direction du secrétariat national du Parti socialiste (cabinet de F. Hollande). Une délégation du CA a été reçue le 12 juillet 2004 ; cette rencontre a été suivie par un courrier de M. F. Hollande, en date du 27 septembre 2004.

Bilan global et perspectives : *un constat de blocage*

Le Conseil d'Administration de la MCBF s'est donc efforcé, tout au long de l'année 2004, de mettre en œuvre l'une des conclusions du rapport moral adopté par l'AG du 28 février 2004 :

« L'objectif prioritaire des semaines et mois à venir sera d'obtenir une décision positive de la Mairie de Paris ; la MCBF devra mobiliser tout son potentiel et prendre toutes initiatives adéquates pour sa réalisation. La MCBF explorera également toute solution alternative, conforme à ses objectifs statutaires, à ce problème des locaux. »

Force est de constater que malgré :

- les promesses initiales de la Mairie de Paris,
- le travail considérable de définition et d'affinement du projet,
- les innombrables contacts et relances menés auprès de la Mairie de Paris,
- le travail méthodique de recherche de soutiens politiques (à Gauche comme à Droite),
- la recherche précise d'une alternative à la localisation parisienne de la MCBF (hypothèse marseillaise),

Il n'existe toujours aucune perspective de concrétisation précise du projet.

¹ Une dernière réunion est programmée pour le 12 mars 2005.

La Ville de Paris n'a donnée aucune suite concrète à ses promesses initiales et n'a toujours pris aucun engagement formel (le Maire et ses adjoints n'ont pas même répondu aux demandes répétées de rendez-vous qui leur ont été adressées depuis plus d'un an).

Le courrier de F. Hollande, en date du 27/09/2004, faisant référence à l'échange qu'il a eu au sujet de la MCBF avec B. Delanoë, Maire de Paris, conduit même à penser que la Mairie de Paris n'a absolument pas l'intention d'honorer ses engagements initiaux, en l'état actuel du dossier.

La Ville de Marseille, après avoir manifesté un certain intérêt, n'a pas confirmé son engagement, malgré l'intervention et le soutien du Président du sénat.

Concrètement, depuis la création de l'association en février 2003, nous ne sommes pas parvenus à obtenir le soutien effectif d'autres institutions que celles de départ, à savoir l'INALCO et la DGLFLF.

L'AG du 28 février 2004 rappelait aussi que :

« Le projet MCBF n'a pas pour vocation de constituer une simple association culturelle berbère parmi les autres, dépendante de subventions ponctuelles et aléatoires ; il a pour objectif statutaire la constitution d'un pôle de référence physique permanent, visible, et largement ouvert au public pour la culture berbère en France ; ce qui nécessite impérativement un soutien logistique lourd et durable des institutions publiques françaises. »

Manifestement, malgré les espérances de départ, nous n'y sommes pas parvenus et il n'y a aucune raison objective de considérer que nous pourrions y parvenir dans un délai prévisible. De nombreux indices permettent au contraire de penser qu'un projet *lourd, ambitieux et indépendant* comme le nôtre, embarrassé plutôt la classe politique et les décideurs institutionnels.

Nous avons accompli honnêtement, avec détermination et méthode, notre travail de définition et de promotion du projet et nous n'avons rien à nous reprocher sur ce plan ; mais le contexte politique interne et externe ne nous est pas favorable ; il faut l'admettre et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Comme il ne saurait être question ni de s'entêter inutilement, ni de s'engager dans la voie d'une instrumentalisation partisane qui réduirait le projet à l'insignifiance, je vous propose, en accord avec une nette majorité du Conseil d'administration¹, d'engager la procédure de dissolution de notre association et soumets donc une résolution en ce sens à votre vote à l'occasion de notre prochaine assemblée générale [*document ci-joint*].

Le devoir d'honnêteté à votre égard et la confiance que vous m'avez accordée depuis le début m'imposent aussi de vous informer que, quelle que soit la suite réservée par l'Assemblée Générale à cette proposition de dissolution, j'ai décidé de me désengager totalement du projet MCBF à partir de la prochaine assemblée générale. Il en sera de même pour l'Inalco en tant qu'institution.

Paris, le 1^{er} février 2005

S. CHAKER,
Président de la MCBF,

¹ Cette résolution soumise au CA du 18 décembre 2004 a été adoptée par 8 voix sur 10 (avec 1 refus de vote et 1 vote négatif).